

RAPPEL

DU REGLEMENT ET DES CONSIGNES DE SECURITE

- ◆ **Le port du badge, du casque anti-bruit et des lunettes de protection est obligatoire.**
- ◆ **Il est interdit de fumer sur le pas de Tir.**
- ◆ Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis sur le pas de Tir.
- ◆ Les chiens sont interdits sur le pas de Tir.
- ◆ Tout débutant doit obligatoirement être assisté d'un Responsable.
- ◆ **Les tireurs doivent obéir aux commandements du Responsable de permanence.**
- ◆ Les armes doivent être **vides** en dehors des séries de tir **ouvertes et posées** sur la tablette, le **canon** pointé **vers les cibles**.
- ◆ **Ne jamais se retourner avec une arme.**
- ◆ **Le port d'une arme (arme de poing ou arme d'épaule) est strictement interdit en dehors des pas de Tir ainsi que dans le bureau.**
- ◆ **Tout licencié amenant un invité non licencié F.F.T. en semaine engage sa propre responsabilité en cas d'accident.**
- ◆ **Il est interdit de tirer sur tout objet autre que les cibles prévues à cet effet.**
- ◆ Pour des raisons de sécurité évidentes, nous vous conseillons vivement de **ne pas venir seul sur le stand en semaine et de fermer le portail.**
- ◆ **Seules les armes ayant fait l'objet d'une déclaration de détention et d'acquisition, conformément à la réglementation en vigueur, seront autorisées dans l'enceinte du Club et sur le pas de Tir.**
- ◆ Les adhérents qui outrepassent ces dispositions, en introduisant à l'insu des membres du bureau des armes prohibées, seront seuls responsables devant l'Autorité de Justice, de leur comportement.
- ◆ Il est bien entendu que les armes détenues au titre de la défense ne devront en aucun cas être utilisées pour le tir sportif.
- ◆ Toute personne qui, par son comportement fautif, deviendrait la cause directe ou indirecte d'un accident sur le pas de Tir, verrait engager sa responsabilité civile (article 1382 du Code Civil).
- ◆ Toute personne étant la cause directe ou indirecte d'un accident dû à la manipulation d'une arme en dehors des pas de Tir verra engager sa responsabilité pénale.

Tout manquement au présent règlement et à sa stricte application fera l'objet de SANCTIONS pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive.

Ces dispositions seront prises à l'initiative du Président et sur consultation des membres du bureau.

✂-----

Je soussignéLicence FFT N°.....atteste avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du Club de Tir du Castellans concernant les règles de sécurité au pas de Tir et en avoir pris connaissance.

Le

Signature :